

ABONNEMENT.

Saumur : En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8 Poste : En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^e, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^e, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Juin 1875.

Chronique générale.

La séance d'hier mardi.

M. Martel préside, on pourrait presque dire les banquettes vides. Le banc des ministres est désert.

Avant de reprendre la discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur, on vote sur un crédit supplémentaire de 2,500,000 francs destiné, dit l'ordre du jour, aux dépenses ordinaires du gouvernement civil de l'Algérie.

M. Clapier s'étant assuré que cette somme est destinée à servir de garantie d'intérêt pour les chemins de fer concédés à la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, combat naturellement le projet de loi.

A l'unanimité moins une voix (la sienne sans doute), la Chambre se prononce contre lui.

M. Pascal Duprat aborde le premier la loi sur l'enseignement.

Dans un exorde fréquemment applaudi par les gauches, il déclare que le vote d'hier sur les diocèses aura un grand et douloureux retentissement dans le pays, car il démontre qu'une fraction de l'Assemblée n'a pas eu en vue la question de l'enseignement, mais bien l'intérêt de la religion catholique.

M. Duprat est partisan de la liberté de l'enseignement supérieur, mais non de la liberté telle que l'entend la commission, c'est-à-dire celle qui compromet l'existence des conférences et cours d'études.

Ce qu'il veut c'est une liberté entière, une liberté qui s'étende non-seulement aux membres du clergé, mais à tous les citoyens jouissant de leurs droits civils qui n'ont subi aucune condamnation et contre lesquels l'incapacité n'a pas été prononcée.

M. Laboulaye, que son titre de rapporteur oblige à défendre la loi, s'élève tout d'abord contre le vote d'hier. Cet amendement, dit-il, donnant aux diocèses le titre de personnalités civiles, est essentiellement mauvais : aussi examinerons-nous très-sérieusement cette question, lorsque l'Assemblée aura à voter en troisième délibération.

Ces quelques mots, considérés par la gauche comme une promesse du retrait de l'amendement, sont vivement applaudis. Quant à l'amendement tendant à accorder aux cours isolés les mêmes droits qu'aux établissements libres, il se borne à le repousser.

L'attention redouble au moment où M. Wallon apparaît à la tribune.

Selon l'honorable ministre de l'instruction publique, le paragraphe incriminé est nécessaire en ce sens qu'il établit de « sages garanties. »

Et M. Wallon de développer la thèse du danger des cours socialistes.

La gauche lui fait nécessairement un accueil fort peu chaleureux.

Après une réplique très-fine et très-spirituelle de M. Laboulaye, l'amendement de M. Pascal Duprat, mis aux voix, est repoussé par 423 voix contre 226.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

Deux nouvelles circulent dans la salle des Pas-Perdus ; on parle d'abord d'une question qui serait faite au nom du groupe de l'appel au peuple par M. Prax-Paris relativement à la loi sur la presse.

M. le vice-président du conseil ou M. Dufaure seraient invités à activer le dépôt de cette importante loi.

L'autre interpellation serait formulée par la gauche et aurait pour objet d'inviter M. Buffet à s'expliquer sur la défense faite à M. Joly, l'architecte du palais de l'Assemblée, de faire travailler le dimanche. M. Joly aurait déclaré aux comités des gauches que, si cette interdiction n'était pas levée, il ne pourrait livrer la nouvelle salle avant la fin de décembre. (Soir.)

A cette occasion, on lit dans l'Univers :

« Nous avons lieu de croire le récit du Soir sur M. Joly entièrement inexact.

« Loin que l'honorable architecte du palais de Versailles ait pu réclamer contre l'interdiction des travaux le dimanche à la salle du Sénat, il a dû être le premier à vouloir qu'ils fussent suspendus. Nous savons aujourd'hui, de bonne part, que M. Joly est un des architectes les plus zélés pour l'observation du dimanche. »

On assure d'autre part que l'interpellation serait ajournée, M. le vice-président ayant fait dire affirmativement qu'il n'était pour rien dans cette mesure prise sur la demande expresse d'une « haute influence. »

M. Hervé de Saisy, sans avoir renoncé à son interpellation, a déclaré à ses amis qu'il attendrait que la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur fût terminée. Cela équivalait à un ajournement indéfini.

M. Laboulaye a donné lecture devant la commission des Trente de son rapport relatif à la loi sur les pouvoirs publics.

Ce rapport a été adopté sans discussion sérieuse.

On pense que le dépôt en sera retardé jusqu'à ce que la loi sur le Sénat ait été entièrement examinée par la même commission.

Les électeurs de la Guadeloupe ont dû élire dimanche un représentant à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Melvil-Bloncourt. Deux candidats républicains étaient seuls en présence : MM. Lacascade et Perrinon.

L'INTERVENTION DES CABINETS DE SAINT-PETERSBOURG ET DE LONDRES.

On lit dans le Mémorial diplomatique :

« Il n'est plus un secret pour personne que si l'Europe a évité tout récemment l'écueil d'une conflagration grave, c'est grâce aux efforts personnels de l'empereur de Russie. La volonté énergique manifestée par le czar de conserver au monde les bienfaits de la paix, a triomphé de toutes les idées contraires, de telle façon qu'à l'heure présente Alexandre II est devenu le véritable arbitre des destinées de l'Europe.

« L'échiquier diplomatique se trouve profondément modifié depuis un mois, et non-seulement en ce qui concerne la Russie. L'Angleterre, cela n'est pas douteux, a subi l'ascendant du cabinet russe ; elle aussi, à la suite de l'attitude prise par la Russie, s'est prononcée en faveur du maintien de la paix continentale. On nous dit que le cabinet bri-

tannique serait revenu, jusqu'à un certain point, de ses préventions relativement à la politique russe en Asie. En tout cas, et bien que toutes les dissidences ne soient peut-être pas entièrement aplanies, il est positif que, dans la crise récente, le cabinet anglais a placé la paix de l'Europe au-dessus des intérêts particuliers. Cet accord tacite ou pré-médité de l'Angleterre et de la Russie pèsera d'un grand poids dans la balance de la politique générale. »

Il y a environ quinze mois, M. Thiers, pour remercier le général de Manteuffel, dont la conduite à notre égard pendant la guerre avait été humaine et même bienveillante, lui adressait son Histoire de la Révolution et de l'Empire.

Comme échange de bons procédés, le général de Manteuffel a prié l'empereur d'Allemagne d'envoyer à M. Thiers l'édition officielle des Oeuvres de Frédéric-le-Grand, qui viennent d'être publiées à Berlin sous le patronage impérial.

Aussi une caisse arrivait-elle ces jours derniers à l'hôtel de la place Saint-Georges avec les exemplaires en question richement reliés.

On lit dans l'Aube : On nous affirme l'authenticité du fait suivant :

« Il y a quelques jours, un des personnalités les plus notables de la faction bonapartiste, à Troyes, — le plus notable même, à ce qu'on nous assure, — a suivi, dans sa tournée, un des facteurs qui font le service de la banlieue. Où celui-ci s'arrêtait, le personnage s'arrêtait aussi, accablant l'agent des postes de questions sur les journaux qu'il distribuait, sur l'opinion politique des gens avec lesquels il se trouve quotidiennement en rapport.

« Le facteur ne connaissait point ce notable bonapartiste. Il le prenait, nous a-t-on dit, pour un inspecteur des finances. Quoi qu'il en soit, l'honnête employé se renferma dans un mutisme complet ou ne fit au questionneur que des réponses poliment évasives. Nous n'avons pas besoin d'adresser au facteur nos félicitations. Ces humbles agents sont les hommes du devoir ; mais nous croyons utile de mettre nos lecteurs en garde, etc., etc. »

L'Aube continue en termes assez violents pour qu'il soit inutile de les reproduire ici. Mais le fait mérite d'être signalé.

M. DE RÉMUSAT.

Le comte Charles de Rémusat, qui vient de mourir à l'âge de 78 ans, était fils du comte de Rémusat, chambellan de Napoléon I^{er}.

Ses premières années furent consacrées à l'étude du droit, et à l'âge de 23 ans il publia un petit volume de jurisprudence intitulé : De la Procédure par jurés en matière criminelle.

Mais il abandonna ses travaux pour se lancer dans la politique, où entraient alors ses amis MM. Thiers et Mignet. Collaborateur du Globe et du Courrier de France, il signa la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830.

La révolution faite, et nommé député, il suivit la ligne de cette fameuse école libérale qui, une fois au pouvoir, démentait par ses

pratiques tout ce qu'elle avait réclamé jusqu'alors. Comme journaliste, il protestait au nom de la liberté de la presse ; comme député, il votait les lois de septembre et toutes les mesures restrictives qu'il proposait le nouveau gouvernement.

Il suivait en tout la politique de M. Thiers, bénéficiant du pouvoir quand celui-ci y arrivait, entrant dans l'opposition quand son ami tombait.

Le ministère Guizot lui fit des loisirs qu'il consacra aux lettres. En 1842 il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de Jouffroy, et en 1846 membre de l'Académie française, en remplacement de Royer-Colard.

Pendant tout l'Empire, il resta éloigné des affaires et des luttes politiques. Il ne reparut sur la scène qu'en 1874, quand M. Thiers arriva au pouvoir.

A ce moment ses opinions changèrent ; il se rallia à la République ; mais ses pratiques gouvernementales restèrent les mêmes, en contradiction complète avec ses écrits. L'ancien journaliste, grand partisan de la liberté de la presse comme de toutes les autres, n'hésita pas à voter toutes les mesures de répression qui se résument dans l'état de siège.

La religion a consolé ses derniers moments : le Journal de Paris annonce qu'un prêtre a passé la nuit près de lui, et lui a donné au suprême moment les derniers sacrements.

Le Soleil annonce qu'un nouveau malheur vient de frapper la famille d'Orléans.

« M. le comte et M^{me} la comtesse de Paris viennent d'être frappés dans leurs plus chères affections. Leur plus jeune fils, le prince Charles, est mort subitement avant-hier, à six heures du soir.

« Quoiqu'il fût sérieusement malade, rien ne faisait prévoir un si cruel et si brusque dénouement. Il a succombé, en moins d'une minute, à une convulsion que sa constitution affaiblie n'a pas pu supporter.

« Nous croyons savoir que M. le comte et M^{me} la comtesse de Paris, tout entiers à leur douleur, ont l'intention d'accompagner seuls le corps de leur enfant jusqu'à Dreux. »

Le moment est venu de dire quelques mots de la visite du roi Oscar de Suède à Berlin, visite dont les organes de la politique du chancelier allemand ont fait grand bruit, et qu'ils ont cherché à exploiter comme un événement de nature à compenser largement de récents échecs diplomatiques.

Cette appréciation des feuilles de M. de Bismark ne semble pas avoir trouvé en Europe beaucoup d'adhérents, et les échanges de discours et de décorations qui se sont faits à Berlin n'ont guère provoqué, en dehors de l'Allemagne, qu'un sentiment très-marqué d'indifférence tant soit peu ironique.

Cette impression répond parfaitement à la réalité des faits.

Si le roi de Suède, dont les sympathies pour l'Allemagne sont bien connues, avait été en cette circonstance le représentant et l'interprète des dispositions de son peuple, la démarche qu'il vient de faire aurait, assurément, une importance considérable. Fort heureusement, il n'en est rien ; les tendances de la nation suédoise n'ont pas varié, et

son nouveau souverain aura bien de la peine à l'entraîner dans la voie où lui-même est engagé.

Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper des déclarations que le roi Oscar a pu porter à Berlin. Le langage des journaux de Stockholm est sous ce rapport très-rassurant, et telle est la vivacité du sentiment populaire, que le gouvernement a jugé nécessaire, ainsi qu'une dépêche nous l'apprenait il y a quatre jours, de faire publier une note déclarant que le voyage du roi n'avait aucun caractère politique.

Ce n'est donc pas un événement que ce voyage royal, et les feuilles allemandes se sont donné en vain beaucoup de mal pour en tirer une nouvelle démonstration des progrès de l'influence de l'empire.

Etranger.

PRUSSE.

Berlin, 7 juin.

Plusieurs des gouvernements composant l'empire d'Allemagne sont peu satisfaits de la direction imprimée aux affaires diplomatiques de l'empire. Ils demandent qu'une part plus grande d'influence soit donnée au comité diplomatique du conseil fédéral.

AUTRICHE.

Munich, 7 juin.

L'empereur d'Autriche vient d'arriver ici incognito. Son voyage n'a d'autre but qu'une visite à la princesse Giselle.

On nous télégraphie de Vienne une nouvelle qui paraît avoir une certaine gravité, et qui prouve en tous les cas quelle audace le parti le plus foncièrement hostile à l'idée autrichienne peut développer sous le ministère Andrassy. Voici la dépêche :

« Vienne, 6 juin.

Un Prussien, membre de l'association académique la *Germania*, de Vienne, a porté hier soir, à une fête donnée par cette association académique, un toast à M. de Bismark, le *Hannibal moderne*, et a bu à la perte de l'Autriche, qui, selon l'orateur, serait cause que le *Hannibal moderne* n'ait pas encore pu entrer dans la Rome catholique. Personne n'a protesté contre cet attentat. On assure que le parquet a commencé des poursuites.

Si un Autrichien s'avisait de se conduire de cette manière en Prusse, M. de Bismark le ferait mettre aux fers. M. Andrassy s'empressera sans doute à demander une décoration pour ce quidam.

Vienne, 7 juin.

En considération des dispositions hostiles manifestées par la Hongrie, on annonce que le gouvernement renonce à l'augmentation du budget de la guerre.

Le *Times* publie la dépêche suivante :

La *Celtische Zeitung*, après s'être plaint de ce que l'Angleterre n'a pas fait des efforts suffisants pour prévenir la guerre de 1870, et de ce qu'elle avait plus de sympathie pour celui qui troublait la paix que pour l'Allemagne, ajoute :

« Les Anglais craignent que la suprématie et l'arrogance de l'empire français ne tombent en partage à l'empire allemand.

» La modération et l'amour de la paix sont le meilleur moyen pour nous de dissiper leurs inquiétudes.

» Il est certain que des appréhensions de ce genre existent en ce moment en Angleterre, et que l'opinion publique y est plus favorable à la France qu'à l'Allemagne.

» La cité de Londres vient d'adresser une invitation au préfet de la Seine et aux principales municipalités françaises. Il s'écoulera du temps avant que l'administration berlinoise en reçoive une.

» Il y a encore en Angleterre, par suite de la longue alliance avec la France, tant de sympathie pour ce dernier pays, que les Anglais ne veulent pas voir leurs voisins affaiblis par une seconde guerre avec l'Allemagne et réduits à ne plus constituer qu'une puissance de deuxième ordre. Les Russes aussi, bien que nos meilleurs amis, sont du même avis. S'il y a là une raison de plus pour l'Angleterre et la Russie de travailler au maintien de la paix, nous n'avons au-

cune objection à faire, car l'Allemagne aussi la désire. »

BELGIQUE.

Voici le texte de la circulaire dont nous avons déjà parlé. Elle est adressée par le ministre de la justice aux procureurs généraux près les cours d'appel :

A Messieurs les procureurs généraux près les cours d'appel.

Des actes de violence profondément regrettables ont été, sous des prétextes divers, commis dans plusieurs localités.

L'ordre et la tranquillité publique ne peuvent être impunément troublés.

Le gouvernement est bien résolu à user de tous les moyens dont il dispose pour mettre un terme à ces conflits.

Je vous prie donc de prescrire les mesures nécessaires pour que les coupables n'échappent point à la vigilance des autorités.

Vous veillerez aussi à ce que l'action publique soit toujours immédiatement intentée et vous ne manquerez pas de requérir une sévère application des lois pénales.

Une prompt et énergique répression contribuera puissamment à mettre fin à ces déplorable excès.

Vous ne perdrez pas de vue que les scènes de désordre sont souvent provoquées par des discours, des placards, des écrits et notamment par des articles de journaux.

Ces provocations seront de votre part l'objet d'une surveillance constante, et vous me signalerez toutes celles qui tomberaient sous l'application de la loi pénale.

Le ministre de la justice,

T. DE LANTSHEERE.

ESPAGNE.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

« Madrid, 6 juin.

La nouvelle du prochain mariage du roi avec une princesse allemande et de celui de la princesse des Asturies avec un prince bavarois est dénuée de fondement.

Mais, comme le faisait remarquer le correspondant du *Courrier de la Gironde*, il est bon de se rappeler qu'en 1870, la candidature de Hohenzollern a été niée jusqu'au dernier moment, et enfin avouée à l'ambassadeur de France quand il n'y avait plus moyen de la cacher et que tout était accordé.

Madrid, 6 juin.

Un secrétaire de l'ambassade française vient de partir pour Paris.

On télégraphie de Saragosse que le marquis de Nadaillac s'est présenté chez le gouverneur de cette ville, et lui a exprimé toutes les sympathies du gouvernement français. Le marquis de Nadaillac est parti hier pour la France.

Tolède, 7 juin.

On a fait ici de grands préparatifs pour recevoir le roi Alphonse XII, qui doit faire incessamment une visite à la ville de Tolède.

On lit dans la *Correspondance diplomatique* :

« Madrid, 7 juin.

Plusieurs bandes réunies ont attaqué Carinena, ville assez importante de l'Aragon. Elles n'ont pu pénétrer dans la partie retranchée de la ville et n'ont fait prisonniers aucun des gardes nationaux qui défendaient cette ville, mais ils ont envahi plusieurs maisons des faubourgs et ont commis des excès.

» Les carlistes ont emmené plusieurs personnes comme otages.

» En parlant, une de ces bandes, commandée par Lafuente, a été rencontrée par le colonel Melguiz qui l'a battue en lui faisant 44 morts et un nombre considérable de blessés, ainsi que 29 prisonniers.

» A Atmella, le colonel Roda a battu la bande de Mux, en lui faisant quelques morts.

» Tous ces faits sont sans importance décisive. »

Nouvelles militaires.

On annonce que le nombre des admissions à Saint-Cyr sera ramené cette année au chiffre de 350 élèves.

L'an passé, l'Ecole spéciale militaire avait reçu 400 élèves.

La revue militaire de dimanche prochain, successivement annoncée et démentie, est certaine. Elle doit avoir lieu à Longchamps, comme l'année dernière, et le défilé comprendra 60,000 hommes de l'armée de Paris.

Le *Siclé* a remarqué dans Paris un nouvel uniforme, ressemblant à celui de l'artillerie montée ; la seule différence consiste dans les collets et parements, ainsi que le turban du képi, qui sont de couleur bleue, au lieu d'être de couleur rouge. En outre, le turban du képi et le collet portent des foudres entrelacées.

C'est la nouvelle tenue des employés de la mission télégraphique militaire.

Les grades se distingueront par les étoiles du collet et du képi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOURUES SUR LE THOUET.

Suivant arrêté de M. le préfet, en date du 4^{er} juin :

Des écourues générales ou partielles auront lieu sur le Thouet, du 4^{er} au 15 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé qui auront été régulièrement autorisés.

Les meuniers ouvriront les portes marinières, portineaux, vannes, pour l'exécution de ces écourues, dès que les eaux dépasseront les repères, et ils ne pourront les refermer que quand ils en recevront l'ordre.

La fermeture aura lieu d'amont en aval, suivant les ordres qui seront donnés aux usiniers.

Du 4^{er} au 15 août, les propriétaires ou fermiers de moulins sont tenus d'ouvrir ou de fermer, en tout ou en partie, les portes marinières, vannes ou pertuis, sur la simple réquisition des ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés, en ce qui concerne la marche de leur usine et la tenue d'eau des biefs.

Dans l'intérêt de la salubrité publique, il n'est pas inutile de rappeler que, pendant les chaleurs, tout habitant est tenu d'arroser, deux fois par jour, le revers de la chaussée ou le trottoir attenant à sa propriété habitée ou non.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 juin 1875.

Versements de 96 déposants (87 nouveaux), 6,239 fr.
Remboursements, 4,262 fr. 87 c.

Nous apprenons qu'il doit y avoir dans les environs de Thouars, vers le mois de juillet prochain, un concours de fauchage à l'aide de moissonneuses ; nous publierons, aussitôt que nous en aurons connaissance, la date exacte de ce concours et le nom de la localité où il devra avoir lieu.

Nous lisons dans le *Patriote* :

« Nous croyons savoir que M. Pérignon (gérant du *Travailleur*), a réussi à passer à l'étranger. Il y attendra des jours meilleurs.

» Nous souhaitons que l'exil volontaire qu'il a été contraint de s'imposer ne lui soit pas trop dur. »

ASCENSION DE M. GODARD A NANTES.

On lit dans l'*Espérance du peuple* :

Nous avons des remerciements bien sincères à adresser à M. Eugène Godard pour sa belle et intéressante fête de nuit.

L'illumination du cours Saint-André a tenu toutes les étincelantes promesses de l'affiche : la disposition des feux, bien conçue et bien réussie, offrait un coup d'œil ravissant. C'était à la fois l'initiative privée et l'œuvre brillante de l'habile aéronaute qui appartient aujourd'hui à notre cité.

Les pièces pyrotechniques de Ruggieri ont produit aussi de très-beaux effets, et nous pouvons dire à sa louange, comme à celle de M. Godard, que plus d'une fois les feux d'artifice municipaux n'ont pas eu autant d'éclat.

Mais arrivons vite à la partie la plus curieuse et la plus palpitante de cette soirée. Autour du *Saturne*, gonflé avant la nuit, avec autant d'émotion que de plaisir, le signal du départ donné par l'intrépide capitaine de ce grand navire aérien.

A 10 heures, MM. Cruicy-Duvau fils, Olivier de Gourcuff, Veziand-Alteyrac, rédacteur du *Phare de la Loire*, ont pris place avec l'aéronaute dans la nacelle. Peu d'instants après, le colossal ballon, le même qui a traversé le lundi de Pâques les Pyrénées, s'est élevé doucement dans les airs.

Au-dessous du léger esquif, mais à distance respectueuse, était suspendue une casquette contenant une immense gerbe de flamme de Bengale. A peine dans les airs, le ballon apparut fantastiquement éclairé par des feux de différentes couleurs. C'était une émouvante nouveauté pour les nombreux spectateurs.

Par l'effet d'une brise un peu forte, il avait fallu un peu d'audace pour braver le vent et les ténébres, — l'aérostat, rapidement poussé dans la direction de l'est-sud-est, sembla tout à coup s'abaisser, ce qui causa une assez vive inquiétude. On eut dit que les courageux explorateurs allaient s'abattre sur les dernières maisons ou dans les petits jardins de Richebourg.

Mais on se sentait bientôt rassuré par l'habileté et la prudence extrêmes d'Eugène Godard, qui sait si bien vaincre tous les obstacles ou tourner toutes les difficultés.

Tant qu'a resplendi au-dessous d'eux la flamme bengalienne, les voyageurs ont pour ainsi dire nagé dans un flot de lumière à travers lequel apparaissait à peine la grande cité. Mais lorsqu'ils se sont trouvés en pleine obscurité... oh ! alors quel merveilleux spectacle ! Les masses et les contours de la ville de Nantes leur ont paru très-nettement dessinés par toutes les lignes du gaz. L'aspect en est féérique et saisissant.

Pendant que nos touristes étaient tout à leur admiration d'une grande ville, ainsi contemplée du haut des airs, le ballon continuait sa route et traversait diagonalement la Loire en passant au-dessus de Basse-Goulaine. Ils furent accueillis par les acclamations enthousiastes de toute une population qui les guettait au passage et les suppliait de descendre à cet endroit.

Mais Eugène Godard s'occupait alors beaucoup plus de rechercher la route et de bien saisir la direction suivie. Il la trouvait par le reflet des étoiles se mirant dans le canal et de nombreuses flaques d'eau : c'était alors le seul moyen de reconnaître un peu sa route.

Vers onze heures, au moment où l'on avait le Loroux à gauche, on convint de préparer la descente. Le guide-voile et la corde-frein furent successivement largués. Après quelques coups de soupape, la résistance de ces engins suffit pour arrêter la marche horizontale de l'aérostat. Peu d'instants après, la nacelle venait se poser tout doucement dans un champ de vigne de la Boisselière, commune du Landreau.

On appela en vain pendant assez longtemps les habitants des fermes voisines à venir prêter main forte pour aider au dégonflement du *Saturne*.

D'abord un peu intimidés par des cris et une visite si matinale de cette nature, les bons villageois hésitèrent à sortir de leur lit et de leur demeure ; mais plus tard un mieux avisé donna du courage à tous, et l'on se trouva en force pour conduire captif en lieu plus propice ce gigantesque oiseau nocturne, qui venait de s'abattre à sept lieues environ du point où il avait pris son vol.

Peu de temps après, M. et M^{me} Toublanc, propriétaires, vinrent gracieusement offrir l'hospitalité aux voyageurs et les voitures nécessaires pour les ramener. Après un repas confortable, qui ne fut pas de trop à la suite d'une pareille expédition, assez refroidissante, les excursionnistes prirent congé de leurs hôtes, qui avaient fait atterrir pour les conduire à la gare du Pallet.

Une heure après, le train vendéen de 7 heures recueillait au passage et ramenait à Nantes nos touristes à vol d'oiseau.

On lit dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

« Les vieillards de Tours peuvent se souvenir d'un vétéran des armées nommé Thuret, mort dans notre ville en 1807, à l'âge de 108 ans, après en avoir passé, sans peur et sans reproche, 92 au service mili-

Il naquit à Orain, en Bourgogne, en 1799, et s'engagea le 17 septembre 1716 au régiment de Kell, il reçut une balle en pleine poitrine et, à la bataille de Mirenden, sept coups de sabre laissèrent des traces profondes sur son crâne.

Trois de ses frères moururent à la bataille de Fontenoy et l'un de ses fils fut également tué, qui faisait partie, comme capitaine, de sa même compagnie. Un autre fils mourut avec honneur.

En 1787, il fut présenté au Roi et à la famille royale qui lui firent une pension. Il était déjà depuis quelques années à la suite de deux jours de maladie.

Après une si longue carrière, presque entièrement consacrée au service de son pays et durant laquelle il fut toujours aimé et honoré de ses chefs, Thuret succomba à la suite de deux jours de maladie.

Vestier, peintre du roi, fit son portrait, qu'il exposa au Louvre en 1788. Il est représenté en uniforme blanc avec trois récompenses militaires, portant deux épées en sautoir, son sabre sous la lèvre et sa pipe à la main. La croix de la Légion d'Honneur, dont il est décoré, fut ajoutée au portrait après 1802, époque de la fondation de cet ordre de chevalerie.

Ce tableau et deux autres études représentant des bacchantes viennent de prendre place dans les galeries de notre musée par suite d'un legs du petit-fils de ce peintre célèbre, artiste lui-même, auteur de la gare de Tours et de nombreux châteaux qu'il a construits dans ce pays.

Saluons en passant le portrait de ce vieux type de la bravoure de nos armées royales, et donnons de légitimes marques de gratitude au citoyen de Tours qui a bien voulu contribuer à enrichir notre musée.

Parmi les morts subites relevées depuis quelques jours à Paris, on remarque celle d'un jeune homme nommé B..., garçon maçon. Après avoir couru en jouant avec un de ses camarades, couvert de sueur, en proie à une soif ardente, il avait saisi la lance d'un arroseur, se l'était appliquée à la bouche et avait ainsi introduit dans son estomac une quantité considérable d'eau froide.

La réaction qui en est résultée a amené sa mort, et les soins qu'on lui a prodigués sont restés sans effet.

Il est bon de rappeler qu'on peut dans les chaleurs apaiser la soif sans absorber une quantité excessive de boisson froide, soit en mâchant des fruits et des plantes acides, soit en gardant quelque temps dans la bouche une gorgée d'eau et la rejetant ensuite.

Si l'on prend une bouchée de pain et qu'on la mâche quelque temps avec une bonne gorgée d'eau, on apaisera la soif encore plus sûrement et en courant moins de danger.

Chronique Agricole.

Dans une récente réunion agricole qui s'est tenue à Orgères, en pleine Beauce, par les soins des comices agricoles de Chartres et de Châteaudun, d'excellentes choses ont été dites au sujet du manque de fourrages et sur les moyens d'y parer. Comme l'a très-justement défini M. Dreux-Linget, qui présidait, le fourrage est la matière première de la fabrication de la viande. Or, les besoins de viande s'accroissent de jour en jour chez nous, et nous sommes forcés d'aller chercher à l'étranger ce qui nous manque au lieu de le produire nous-mêmes, parce que nous ne pouvons ou nous ne savons pas augmenter la matière première, les fourrages.

Malheureusement, la prudence qui engage le cultivateur à assurer d'avance la nourriture du bétail qu'il veut élever n'est pas toujours récompensée; des accidents surviennent, les sécheresses arrivent, et les fourrages manquent. Aussi, comme l'a dit encore très-justement M. Dreux-Linget, à Orgères: S'il est pour le cultivateur un moment difficile à passer, c'est celui où, par une cause ou par une autre, la nourriture habituelle et prévue de ses animaux vient à manquer. Voici les conseils pratiques qu'il indique alors pour remédier à cet état de choses:

« On sait avec quelle ardeur, depuis quel- que temps surtout, les hommes placés à la tête du mouvement agricole recherchent des espèces de fourrages appropriées à un climat plutôt sec qu'humide. Tout le monde comprend l'importance du bétail, mais chacun sait aussi les difficultés à vaincre pour nourrir ce bétail économiquement. Le Nord a sa pulpe de betterave distillée, le Centre et le Midi ne vont-ils pas avoir également leur nourriture appropriée à leur climat? La Beauce est malheureusement une des contrées où le fléau des sécheresses empêche toute régularité dans le bétail et dans les engrais.

L'année 1874 s'est tristement distinguée par une désastreuse disette de fourrages, ce qui a déterminé d'excellents praticiens à faire des conserves de fourrages verts, notamment du maïs, au moyen de l'ensilage. L'année 1875 présentera généralement les mêmes désavantages que son aînée, et si des pluies tardives d'été nous arrivent, elles ne sauraient, dans tous les cas, parer au déficit qui ne peut manquer de résulter d'un printemps trop sec. Il y a donc urgence à combler ce vide déjà assuré dans nos greniers à fourrages, et nos magasins de racines qui sont trop clair-semés. Mettons-nous donc à l'œuvre immédiatement.

Par des expériences nombreuses, des résultats acquis, le maïs paraît devoir remplir désormais un grand rôle comme nourriture du bétail, celui qu'a joué la betterave dans le nord de la France. Le maïs semé sur des terres profondes, de bonne qualité et largement fumées, fournit une récolte abondante, et un grand nombre de praticiens attestent que, s'il souffre des sécheresses extraordinaires, il y résiste infiniment mieux que la betterave et les autres racines en général. Dans les régions sèches, le maïs est cultivé depuis un certain temps comme fourrage vert et d'automne. Mais voilà que, sur l'initiative d'hommes aussi éclairés que dévoués, son rôle s'agrandit, par suite de sa conservation, au moyen de l'ensilage, pour nourriture d'hiver.

Si nous ne voulons nous lancer que prudemment dans la pratique de ce mode de conservation préconisé dans tous les journaux d'agriculture, au moins faisons des essais. Quels que puissent être les résultats de nos expériences, n'en faisons pas un secret, prenons plaisir, au contraire, à les divulguer, à enseigner à nos confrères les procédés qui nous ont réussi et nous ont assuré des récoltes plus productives. C'est un devoir pour nous que de vulgariser les résultats acquis qui peuvent être pour tous la cause d'un plus grand bien-être. Nous aurons ainsi rempli une partie de la mission sociale à laquelle est appelé tout citoyen envers ses semblables et envers son pays. »

Faits divers.

Un drame vient d'avoir lieu à la prison d'Aix.

Dimanche soir, le gardien Of, âgé de trente-cinq ans, demanda à un Napolitain nommé Antoine Biggieri, condamné à 50 jours de détention pour vagabondage, pourquoi il avait quitté ses sabots. Biggieri répondit qu'il avait les pieds malades. Of l'invita à le suivre chez le gardien-chef. Quand ils furent dans le corridor, Biggieri plongea son couteau dans l'épaule droite du gardien et lui fit une blessure de 7 centimètres de profondeur. Of se retourna et reçut un horrible coup de couteau dans le ventre. Cette seconde blessure était mortelle. L'assassin fit alors un signe de croix avec l'arme ensanglantée et la lécha, suivant la coutume des meurtriers napolitains, puis il la jeta dans un soupirail.

Grand tumulte dans le préau. Biggieri menaçait de mort le premier qui l'approcherait. Le gardien Vincensini se précipita sur lui et parvint à le terrasser. Le poste accourut lui prêter main-forte.

L'assassin a été porté au cachot et n'a montré qu'un cynisme dégoûtant.

Of est à toute extrémité. Remarquez que les gardiens sont désarmés, tandis que les condamnés ont des outils. Biggieri avait un couteau pour décortiquer les amandes. (Figaro.)

Aujourd'hui, de tous côtés en France, des hommes de convictions travaillent à améliorer la situation des classes ouvrières.

A son tour, un homme recommandable à tous les titres, le baron Onffroy de Verez, entreprend, avec l'appui des hommes les plus recommandables et les plus haut placés dans l'opinion publique, la création d'une société d'assurances sur la vie, qui, sous ce nom: « LE PATRIMOINE, » va tenter spécialement, sans négliger les opérations pratiquées jusqu'ici avec succès par d'autres sociétés similaires, d'introduire au foyer de l'ouvrier déshérité de la fortune les bienfaits de la création du capital.

L'œuvre à laquelle le baron Onffroy de Verez, homme d'intelligence et de cœur, convie ses amis nous paraît digne de leur sympathie et de leur concours.

Sait-on combien ont produit les entrées au Champ de courses, dimanche, jour de grand prix?

Cent quatre-vingt-huit mille huit cent trente-sept francs! (chiffre officiel).

Cette somme dépasse de trente-deux mille francs la recette de l'année dernière, bien qu'on ait compté deux mille piétons de moins; l'excédant provient de l'enceinte du pesage.

Il faut remonter à 1867, l'année de l'Exposition, pour trouver un total plus fabuleux; il était de 216,000 francs.

On signale l'existence, à Bordeaux, de deux centenaires, l'un de 106 ans, l'autre de 103, tous deux pensionnaires de l'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres. Le premier est encore très-valide.

Un cadran lumineux a été placé au fronton de la gare de l'Ouest, rive droite, à Paris.

Ce nouveau cadran est transparent et éclairé d'après le système de M. Dorey, ancien bibliothécaire du musée du Havre. Il consiste en un plateau en verre blanc, d'un seul morceau; les chiffres et minutes sont émaillés en blanc sur la glace, extérieurement et au dépoli, afin que leur transparence soit plus uniforme. Le reste de la glace n'a subi aucun apprêt.

Les aiguilles sont en verre blanc découpé et émaillé; pour leur donner plus de solidité, on les a enchâssées dans des bordures en laiton.

Une chambre noire, établie derrière le cadran, lui donne pendant le jour un aspect absolument noir, tandis que le blanc des chiffres et des aiguilles se détache sur ce fond sombre avec une très-grande netteté. Pendant la nuit, un appareil d'éclairage, composé de quatre becs de gaz, rend les chiffres lumineux, de même que les aiguilles, de telle sorte que, de l'extrémité de la place du Havre, on peut voir distinctement l'heure et les minutes.

Un aéronaute amateur a l'habitude de faire l'été des expériences à sa maison de campagne, près de Ville-d'Avray.

Il reçut la visite de plusieurs personnes au moment où il gonflait un ballon à l'aide du gaz de dégagement de plusieurs tonneaux remplis de zinc, de fer et d'acide sulfurique.

Une jeune et jolie femme, M^{me} C..., eut la fantaisie de s'asseoir dans la nacelle pendant que l'opérateur s'était éloigné.

Soit que le dégagement du gaz ait été plus rapide que ne l'avait supposé l'aéronaute, soit que les amarres fussent trop faibles, l'aérostat, rompant tout-à-coup ses liens, s'élança dans l'espace, enlevant l'imprudente qui poussait des cris à fendre des ballons.

Elle était à plus de 100 mètres en l'air quand revint l'aéronaute qui, se faisant un porte-voix de ses deux mains, lui cria:

— Tirez la corde placée à votre droite; tenez ferme et n'ayez pas peur!

Malgré son émotion, M^{me} C... ne perdit pas une de ces paroles et eut assez de présence d'esprit pour suivre ce conseil.

La corde tenait à la soupape, le gaz s'échappa, et l'aéronaute malgré elle descendit doucement dans un champ voisin, au milieu d'une partie de boules, dont les joueurs s'empressèrent de la délivrer.

La jolie imprudente en a été quitte pour la peur et quelques ampoules.

Une personne de Chamounix a mesuré jour par jour, depuis le 15 novembre dernier, la quantité de neige tombée pendant l'hiver qui vient de finir, et cette personne est arrivée au chiffre incroyable de 34 pieds 7 pouces.

Il est vrai que le tassement et la fonte, opérant sur les anciennes couches, avaient réduit à 8 pieds environ l'élévation de la neige sur les routes et les champs. Les vieillards de cette vallée ne se rappellent pas avoir vu une aussi grande quantité de neige.

On redoutait beaucoup les avalanches, mais heureusement elles n'ont produit que des dégâts insignifiants.

On vient de découvrir une teinture en bois de rose pouvant s'obtenir avec une grande facilité et remarquable par sa richesse et son uniformité.

Elle s'obtient en faisant usage de deux bains, l'un d'iodure de potassium, renfermant 80 grammes de ce sel par litre; l'autre de bi-chlorure de mercure (25 grammes par litre).

Les bois à teindre sont d'abord plongés dans le premier bain où on les laisse séjourner pendant quelques heures, puis on les porte dans le second bain, où ils prennent une belle coloration rose.

Les bois ainsi teints sont ensuite vernis. L'ivoire végétal surtout prend une teinte magnifique.

Ces bains ont le précieux avantage de pouvoir servir un grand nombre de fois sans qu'il soit nécessaire de les renouveler.

Un mot de mendiant. Le pauvre est arrêté devant un monsieur qui cherche assez longuement un sou dans toutes ses poches:

— Pardon, monsieur, dit-il impatienté, ne pourriez-vous pas vous dépêcher? Croyez-vous par hasard que je n'aie que vous à voir?

Dernières Nouvelles.

Hendaye, 8 juin. Le roi a visité Bornéo, Mendaca et Guétaria; il a été très-acclamé; il a quitté hier Durango.

Des nouvelles non officielles annoncent que Gamundi est entré à Curinéra; il a pris 300 chevaux et 500 fantassins.

On a reçu au quartier royal des détails sur la victoire d'Alcora.

Le général Alvarez est blessé très-légerement au pied.

Les négociations pour l'échange des prisonniers ont été renouées en Navarre.

Le général Elio a pu quitter son lit pendant quelques heures.

Les juntes générales de Biscaye sont convoquées pour le 27 courant.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Publications de mariage.

Jean-Paul-Emile Proust, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, et Hélène-Marie-Berthe Lambert, sans profession, tous deux de Saumur.

Gustave-Théophile David, domestique, de Saumur, et Jeanne-Marie-Françoise Busson, domestique, de Trèves-Cunault.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES

SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829

15, rue de la Banque, 15, Paris.

Capital de garantie et fonds placés:

TRENTE-SEPT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAL

Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES

Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION

Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS

Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES

Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

Chemins de fer de la Vendée.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

BILLETS A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 5 JOURS

Au départ de Tours, Bressuire, Saumur, Poitiers et stations intermédiaires.

La Compagnie de la Vendée a des gares séparées à Tours et à Saumur.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE L'EAU DENTIFRICE du D^r J.-V. BONN assainit l'haleine, tonifie les gencives et assure

d'une façon absolue la conservation des dents. — Récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, Vienne 1873. — Dépôt chez tous les parfumeurs de France et de l'Étranger.

Un article nouveau : LES PERLES J.-V. BONN, aromatisées, pour fumeurs, se recommandent par des qualités très-supérieures aux grains de cachou, ou articles similaires. — se trouve dans tous les débits de tabac. — Envoi franco d'un étui de 10 bonbonnières mécaniques de 120 perles chacune, contre 7 fr. 50 (pour une seule bonbonnière, 90 c.), adressés à MM. V. ACHARD ET C^{ie}, seuls propriétaires des produits du D^r J.-V. Bonn, à Paris, 44, rue des Petites-Ecuries.

RHUMATISMES, GOUTTE, SCIATIQUE

Il n'est pas de remède plus efficace contre les rhumatismes aigus ou chroniques, la goutte

et ses dérivés, que l'**ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL** de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Un seul flacon suffit ordinairement pour obtenir une prompte guérison. 20 années de succès et nombreuses attestations. Prix : 40 fr. le flacon. Envoi contre un bon de poste.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABELIN.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilon.

CHEMIN DE FER DE POTTIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — —
7 — 35 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — —
6 — 50 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUIN 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	65	15	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	673	25	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	93	70	» 05	Crédit Mobilier.	330	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	700	»	20
5 % jouiss. novembre.	103	75	» 05	Crédit foncier d'Autriche. . .	540	»	»	Société autrichienne, j. janv. .	640	»	2 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	471	25	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. .	347	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	275	»	1	Est, jouissance nov.	546	35	»	Orléans.	317	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	473	»	3	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	927	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	310	»	»
— 1865, 4 %	500	»	5	Midi, jouissance juillet.	708	»	»	Est.	306	»	»
— 1869, 3 %	342	50	»	Nord, jouissance juillet.	1197	50	2 50	Nord.	317	»	»
— 1871, 3 %	314	50	»	Orléans, jouissance octobre. . .	945	5	»	Ouest.	309	»	»
— 1875, 4 %	462	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65. .	585	»	»	Midi.	309	50	»
Banque de France, j. juillet. . .	3945	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	587	50	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	962	50	»	Vendée.	220	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. .	490	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	93	75	1 25	Canal de Suez.	516	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. .	350	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. .	240	»	»				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	910	»	10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — soir.
1 — 33 — — — — omnibus.
4 — 19 — — — — omnibus.
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-voiture.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Tribunal civil d'Angers.

Etudes de M^r ALLEAU, notaire à Saint-Mathurin, et de M^r MALÉCOT, avoué à Angers.

VENTE

Par licitation, aux enchères publiques, avec admission d'étrangers, et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour la vente des biens de mineurs,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Mathurin et des Rosiers.

L'adjudication aura lieu le dimanche quatre juillet mil huit cent soixante-quinze, savoir : en l'étude et par le ministère de M^r ALLEAU, notaire à Saint-Mathurin, commis à cet effet, à midi, pour les biens situés dite commune ;

Et en l'une des salles de la Mairie de la Menitrie, pour les biens situés en la commune des Rosiers, à deux heures de l'après-midi, par le ministère du même notaire.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de dame Perrine Aubert, veuve du sieur Louis Leblanc, propriétaire, demeurant au bourg et commune de la Menitrie ;

Agissant comme ayant été commune en biens avec le feu sieur Leblanc, son mari, et encore comme donataire de la quotité disponible, en pleine propriété, des biens dépendant de la succession de ce dernier ;

Ayant pour avoué près le tribunal civil d'Angers, M^r Malécot, avoué près ce tribunal, demeurant à Angers, rue Saint-Michel, numéro 21 ;

En présence de :

1^o Le sieur René Boisnard, propriétaire, demeurant à la Menitrie, — agissant au nom et comme subrogé-tuteur, remplissant de plein droit, dans la circonstance, aux termes de l'article 420 du Code civil, les fonctions de tuteur de la demoiselle Joséphine-Prudence Leblanc, majeure, mais interdite, conformément à l'article 489 du Code civil, par jugement du tribunal civil d'Angers, du sept décembre dernier, enregistré, et ce, à cause de l'opposition d'intérêts existant dans l'instance entre cette interdite et la dame veuve Leblanc, sa mère et tutrice ;

2^o M. Auguste Mangou, avoué près le tribunal civil de Niort, demeurant à Niort, — agissant au nom et comme syndic de la faillite du sieur Louis Leblanc fils, marchand de chaussures à Niort ;

Défendeurs, co-licitants ;
Ayant pour avoué près le tribunal civil d'Angers, M^r Ricou, avoué près

ce tribunal, demeurant à Angers, rue Haute-du-Mail, 6 ;

3^o Le sieur Louis Maugin, cultivateur, demeurant commune de Saint-Mathurin, — au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la demoiselle Leblanc, sus-nommée, interdite ;

Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil d'Angers, le seize février mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié, tant à avoué qu'à domicile ;

Il sera procédé, aux jour, lieux et heures ci-dessus indiqués, par le ministère de M^r Alleau, notaire à Saint-Mathurin, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour la vente des biens de mineurs, des divers immeubles ci-après désignés, situés sur l'étendue des communes de Saint-Mathurin et des Rosiers, dépendant de la communauté de biens ayant existé entre les sieur et dame Leblanc, père et mère.

DÉSIGNATION DES BIENS

A VENDRE.

I. — Immeuble situé commune de Saint-Mathurin.

Un pré, nommé les Prés-Nouveaux, contenant environ soixante-trois ares vingt centiares, joignant au levant Chauveau, au couchant les communaux de Saint-Mathurin, au nord le chemin de la Bougette à Charbonnier et au midi un autre chemin, numéro 5, section A, et numéro 7 pour partie, section C du cadastre.

II. — Immeubles situés commune des Rosiers.

1. Un pré, nommé le Clos-Charreau, contenant quatre-vingt-neuf ares cinquante centiares, joignant au levant M. Tessier de la Motte, au couchant les hospices de Beaufort, au midi un cours d'eau et au nord un chemin, compris au cadastre sous les numéros 750 p, 751 p et 748 bis, section C.

2. Un morceau de terre, nommé la Prée-de-Cumeray, contenant un hectare soixante-deux ares quatorze centiares, joignant au nord un chemin, au midi un cours d'eau, au levant M. Verneau et au couchant M. Joulain, numéro 754 p, section C du cadastre.

3. Un autre morceau de terre, situé au même lieu de la Prée-de-Cumeray, contenant soixante-dix ares, joignant au levant M. Verneau, au couchant M^{me} veuve Leblanc, co-licitante, au nord Martineau, de Mazé, et au midi un chemin, numéro 754 p, section C du cadastre.

4. Un morceau de terre labourable, sis au Clos Charreau, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares, numéro 749, section C du cadastre, joignant au couchant l'hôpital de Beaufort et des autres côtés les co-licitants.

MISES A PRIX.

Immeuble sis commune de Saint-Mathurin. 5,200 fr.
Immeubles sis commune des Rosiers, article premier. 4,800
Article deux. 7,370
Article trois. 5,180
Article quatre. 1,200
Total des mises à prix. 21,750 fr.

Outre les frais et les charges.

S'adresser, sur les lieux, pour visiter les biens à vendre, et pour avoir des renseignements :

1^o En l'étude de M^r MALÉCOT, avoué, poursuivant la vente, rue Saint-Michel, numéro 21, à Angers ;

2^o En celle de M^r Ricou, avoué, co-licitant, demeurant à Angers, rue Haute-du-Mail, numéro 6 ;

3^o Et en celle de M^r ALLEAU, notaire à Saint-Mathurin, dépositaire du cahier des charges et commis pour faire l'adjudication.

Extrait certifié par l'avoué poursuivant soussigné.
Angers, le trente-et-un mai mil huit cent soixante-quinze.

L.-A. MALÉCOT.

Enregistré à Angers, le deux juin mil huit cent soixante-quinze, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, droit et double décime compris.
Signé : DE FAZAS DE LA BOISSIÈRE.

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE

GRANGE-COURONNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M^r MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

Au gré des acquéreurs,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE L'ALLEU

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.
S'adresser, pour tous renseignements :
1^o A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui se trouvera le samedi à Saumur ;
2^o A M. MÉHOUS, notaire à Saumur. (307)

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy, au lieu dit la Guizon, contenant 2 hectares 39 ares 79 centiares.

2^o Une belle vigne, située route du Pont-Fouchar à Saint-Florent, contenant 1 hectare.

Ces deux immeubles pourront être vendus par parties.
S'adresser à M. DAUBET, géomètre-expert à Allonnes. (302)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le jeudi 10 juin 1875, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue des Basses Perrières, n^o 7, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, traversins, oreillers, matelas, fauteuils, chaises, pendules, belles tables de salle à manger, flambeaux, beau secrétaire, tables de nuit et différents meubles, hatterie de cuisine et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.
S'adresser à M^r CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

A VENDRE

D'OCCASION,

UN BREACK

A quatre roues.

S'adresser à M. BIDAULT-ROUILLON, rue de la Fidélité, 2. (303)

A VENDRE

D'OCCASION,

Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUCHELL, noisier, rue Cendrière. (304)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Étude des Frères. (305)

WEBER

Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les vendre.
S'adresser rue Dacier, n^o 11. (306)

SAINT-GALMIER

SOURCES CENTRALES

La plus agréable et la plus gazeuse des eaux de table.

Expédition par caisse de 50 bouteilles, à 17 francs, pris en gare, Paris.

Ecrire à M. RICHOU FILS, Baudrière, 68, à Angers. (307)



NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, N^o 28,

SAUMUR.

Eug. BIZERAY

DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES

2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.